



**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**

GRAND ANGLE

Université, les défis

PATRIMOINE

*Les notaires
face à
l'arrêté Miot*



EXPOSITION

*Pour saluer
les Bacchantes*



1,60€

SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P17 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



**agir
PLUS**

**VOTRE MAISON
AUSSI A BESOIN D'UN
DIAGNOSTIC ?**

**RÉALISEZ UN DIAG
AGIR PLUS POUR 150€***



**RETROUVEZ LA LISTE DES DIAGNOSTIQUEURS PARTENAIRES
SUR CORSE-ENERGIA.FR ET FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

*Le Diag'Agir Plus est facturé 150€ prix maximum conseillé (le partenaire reste libre de moduler le prix de la prestation).

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

Tous Hormis ?

Tout commence avec un rapport de la Cour des comptes sur l'existence de plusieurs régimes fiscaux reposant sur des dispositifs réglementaires obsolètes ou dépourvus de toute base légale. Une information reprise par une certaine presse qui utilise ce rapport pour, une nouvelle fois, propager clichés et autres préjugés sur les Corses. A l'instar de BFM avec «*hormis les Corses, les Français sont des contribuables exemplaires*» ou Sud Radio avec son sondage «*Marre de payer pour les Corses*». Véritables condensés d'un Corse-bashing qui voudrait faire croire que les iliens sont des assistés, des profiteurs, des Hormis!

Pensez-vous réellement que tous les HORMIS soient Corses? Permettez-moi de vous en citer quelques-uns qui ne le sont pas et qui, justement, sont censés être exemplaires. HORMIS Jérôme -ex Ministre des finances- qui risque de passer 3 ans en prison assortis d'une inéligibilité de 5 ans pour l'ouverture de comptes en Suisse. HORMIS Patrick, député-maire de Levallois-Perret mis en examen pour fraude fiscale, corruption passive, blanchiment, favoritisme. HORMIS Thomas, député, souffrant de phobie administrative. Je passe sur les HORMIS de Bismarck ou de Panama papers!

Alors s'il est juste de faire appliquer les principes républicains, il serait de bon ton de respecter l'ensemble des contribuables dont les Corses font partie jusqu'à preuve du contraire. Avez-vous déjà lu des titres de presse du style «*les hommes politiques sont des contribuables exemplaires hormis X, Y ou Z*», «*Marre de payer pour les Auvergnats, les Bretons,...*»? Non, parceque ce n'est pas vendeur et c'est là que le bât blesse.

La fin ne justifie pas tous les moyens. Il est donc inacceptable d'étiqueter, insulter voire humilier les Corses en faisant croire qu'ils sont la cause d'incohérences juridiques et législatives nationales. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

À fior' di macagna

In sti tempi di crisa è di bughjura, u fattu di ride hè propiu diventatu un bisognu per tutti. D'apressu à parechji studii, i nostri antenati si campavanu più chèn noi oghje. In Francia, ogni persona feria travaglià i so zigomatichi solu 6 minuti ind'una ghjurnata. Dipenderia ben intesu di i rughjoni. Ma seria u mezzornu chi vinceria a medaglia d'oru di a risata.

Tandu, si pò fà a scumessa ch'in Corsica ci sbillichemu megliu ch'ind'u «Pas-de-Calais». A macagna face parte di a nostra vita è di u nostru stintu.

Sò numerosi i turisti è amichi di a Corsica à di là : «Qui, ci hè una manera particulare di paspà a realtà, l'accentu corsu rende e cose sfarente, hè piacente è calurosu» ci hà spiegatu un certu Robert, sessagenariu pariginu in vacanze in Bastia. Forse ch'ellu ci serà un suppu di verità ind'e so parolle ; o micca. In tutti i casi, ellu hè statu maravigliatu da i nostri «paisaghji magnifici» è «l'immensità di a piazza San Niculà» ma ùn hà presu cuscenza ch'«nantu à l'isula di Pasquale Paoli», u scherzu ghjè naturale è culturale !

Cum'ellu si parla d'un umorisimu belgicu, ci hè di sicuru un umorisimu corsu. Si puderia andà ancu più luntanu è lampà ch'ellu hè geneticu l'affare. Umbeuh !

Ci hè ride è fà ride. È custi, emu assai referenze cum'è Grossu Minutu, persunaghju di u diciottesimu seculu tracunniscitu per a so pruntezza burlascone. Certi si dumandanu torna s'ellu hè statu reale, eppuru ùn ci hè nisunu dubitu. A so casa, sempre arritta, si trova ind'u paese di i P'relli d'induv'ellu era nativu. Seria l'inventore di tante storie di e quale sò pochi à avè persu u filu ind'e cuntrate alisgianinche.

Un associu porta u so nome è tramanda di bella manera l'estru «minutincu», cunsacrendu tutti l'anni un Premiu speziale à un' di l'eredi degni di a macagna nustrale. Ind'u 2016, ghjè Tao-By chi l'hà vintu, dopu à A Piazzetta, Jean-Michel Fraticelli, Patrizia Gattaceca cù Raph è Max, Petillon, Battì Manfruellu, Fratucciu Ulivu, U Teatru Mascone, Petru Mari, Ghjiseppu Turchini, Michel Guidoni, U Teatru, Hubert Tempête, I Mantini, Rachel è Betty.

Si pudia salutà st'andatura di trinca scelta, purtata cù garbu è passione da Simon-Jean Raffalli, Marc Riolacci, Domino Sammarcelli è Ghjacumu Fusina, frà altri. Cumplimenti è scaccanate à longu andà ! ■



ÉCOLOGIE

L'UE et la sauvegarde de l'environnement

Michèle Rivasi, députée européenne d'EELV, était récemment à Ajaccio où elle a visité deux sites que l'UE appuie afin de favoriser leur conservation et la protection des habitats et des espèces.

Comment l'Europe protège-t-elle notre environnement ? Tel était le thème du débat citoyen organisé par le bureau d'information du Parlement européen, en partenariat avec l'Europe en Corse, à la bibliothèque municipale d'Ajaccio, le 19 septembre en début de soirée, à l'occasion de la venue de Michèle Rivasi. La députée européenne d'Europe Ecologie Les Verts a en effet fait escale, le temps d'une demi-journée, dans la cité impériale où elle a fait un tour d'horizon des projets de protection environnementale soutenus par l'Union européenne.

Dans l'après-midi elle s'est tout d'abord rendue sur le site du Ricantu-Capitellu où elle a pu constater l'ampleur du travail de préservation de la biodiversité réalisé par le Conservatoire du littoral, aux côtés du conseil départemental de la Corse du Sud et de la Collectivité territoriale. En effet, si le site est identifié depuis longtemps pour son intérêt écologique, il était, il n'y pas si longtemps encore, envahi par les voitures et les baraquements. «*Il a fallu construire un projet qui associe à la fois la protection de la biodiversité, la restauration de l'espace naturel et l'accueil du public. Ça a demandé de convaincre d'abord tous les institutionnels qu'il y avait quelque chose à faire et que cela profiterait à la biodiversité, mais aussi à la population*», explique Michel Muracciole, délégué du Conservatoire

du littoral. La découverte, dans les années 1990, de l'unique station mondiale de l'*Helix Ceratina*, escargot endémique protégé et considéré comme étant en danger de disparition avec moins de 5000 individus, et la présence de groupements uniques pour la Corse de landes denses à genêt de Salzmann ont permis au site d'être labellisé Natura 2000, réseau européen de sauvegarde d'espèces qui ont un intérêt particulier. Depuis 17 ans, des investissements à hauteur de 2M€ ont été réalisés pour protéger cette biodiversité unique. Des fonds trouvés à 50 % auprès de l'Europe.

La députée européenne s'est par la suite rendue sur la BAN d'Aspretto, également classée au réseau Natura 2000. Le site militaire bénéficie en outre depuis 2012 du programme de financement Life «*Défense Nature 2mil*» qui, au travers d'une collaboration avec le ministère de la Défense, vise à protéger un lieu de reproduction du Goéland d'Audoin. Une soixantaine de couples nichent en effet sur la digue de la base, ce qui en fait la plus importante colonie de France. «*C'est très important de montrer que l'Union Européenne vient jusqu'en Corse et qu'elle défend la biodiversité, parce que s'il n'y avait pas eu les fonds européens il n'y aurait pas eu cette sauvegarde*», a souligné la députée à l'issue de ces visites. ■

Manon PERELLI

ÉDUCATION

Première rentrée

Une semaine après celle des enfants, le conseil Exécutif de Corse a fait sa rentrée de classes le 14 septembre. Gilles Simeoni et Josepha Giacometti se sont en effet rendus au collège de Baleone où ils ont rencontré les membres de la communauté éducative. «*C'était l'occasion de faire notre rentrée sur le thème de l'éducation qui est au cœur de notre projet politique*», a expliqué la conseillère exécutive déléguée à l'éducation. Les deux représentants du Conseil exécutif ont présenté «*une feuille de route autour de la structuration d'une véritable direction dédiée à l'éducation au sein de notre collectivité*» avec a expliqué Josepha Giacometti «*une transversalité entre les politiques éducatives de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle*».

Gilles Simeoni et Josepha Giacometti étaient au collège de Baleone, quelques jours après la rentrée scolaire, afin de dévoiler les grands axes de l'action que l'Exécutif entend mettre en œuvre en matière éducative.



«TALENTS DES CITÉS»

Deux Bastiais primés

La remise des prix de la 15^e édition locale de Talents des Cités a eu lieu le 16 septembre à Ajaccio. Ce concours promeut et encourage les créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires.

Créer sa boîte, devenir son propre patron est une aventure qui séduit chaque année de plus en plus de jeunes issus des quartiers prioritaires. Forts de ce constat, le ministère de la Ville et le Sénat ont créé il y a 15 ans le concours Talents des Cités, depuis organisé dans toute la France aux côtés de BGE. Il a pour but de soutenir, encourager et promouvoir les créateurs d'entreprises de ces quartiers prioritaires.

Le 16 septembre, dans les locaux de BGE Ile Conseil à Ajaccio, Claire Ciccolini, directrice adjointe de l'organisme d'accompagnement des entreprises a remis les deux prix de l'édition locale 2016. A ses côtés, le jury régional composé d'acteurs du développement économique et social tels que la Capa, la Cab, la Caisse des dépôts ou encore la ville de Bastia. Qui a choisi de primer cette année des lauréats 100% bastiais.

Le prix «création», destiné aux créateurs d'entreprises et d'associations dont l'activité a été lancée entre 2013 et 2015, a été remporté par Cédric Murati pour la création de son entreprise de pose et maintenance de climatisations. Sourire large, le lauréat a débrieffé : «J'ai participé pour montrer qu'il y a des jeunes des cités qui essayent de réussir. J'ai pris ça à la cool et ça c'est très bien déroulé». Cerise sur le gâteau, grâce à sa bonne prestation devant le jury régional, il a également été sélectionné pour participer au concours national.

Le prix «émergence», dédié aux porteurs de projet ou d'idée souhaitant créer une activité, a été décerné à Hakim El Atachi, qui a

pour ambition de s'installer à son compte comme plaquiste.

Plus que la satisfaction d'avoir su séduire un jury, le coup de pouce donné aux lauréats du concours est double. Du point de vue financier, tout d'abord avec une prime de 1000€ octroyée au lauréat de la catégorie émergence et une prime de 2000€ à celui de la catégorie création. Une mise en lumière des deux lauréats est également organisée via une campagne de presse. «Cela permet de donner un éclairage à leurs initiatives, de les faire connaître, afin qu'ils puissent démarrer plus sereinement leur activité», explique Claire Ciccolini. ■ **Manon PERELLI**

BGE KÉSAKO?

Implantés en Corse, sur 4 sites – Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio et la Balagne* – l'organisme BGE guide les créateurs d'entreprise dans leur initiative, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à l'accompagnement post-crédation. Un «accompagnement individuel qui permet de donner de l'information, du conseil, et d'aider à monter tous les dossiers financiers avec le créateur d'entreprise» explique Claire Ciccolini et qui, surtout, «permet de se sentir épaulé dans son parcours : on n'est pas isolé dans ses démarches, on est orienté vers les bons interlocuteurs, donc ça permet de gagner du temps et de construire son parcours plus sereinement». ■ **MP**

*Des permanences sont aussi organisées à Corte, Propriano, Calvi Ghisonaccia, Calenzana et Moriani.

Pour plus d'infos : www.bge-corse.fr

des classes pour le conseil Exécutif

Tout d'abord, la conseillère exécutive a mentionné la mise sur pied d'un service public de l'orientation et de l'éducation dédié : «la question du décrochage scolaire est une question fondamentale sur laquelle il va nous falloir mettre l'accent». Puis un contrat éducatif partagé avec le rectorat sera déployé avec des objectifs d'éducation au cœur des projets de l'Exécutif, qui seront le socle de la politique éducative. Ainsi, un campus des métiers qui visera à adapter l'appareil de formation pour répondre à l'émergence de nouveaux métiers en matière de transition énergétique sera par exemple créé, l'écosystème numérique sera développé, et l'enseignement de la langue corse sera généralisé.

Cette matinée a également été l'occasion d'annoncer la relance de la demande, adoptée par l'Assemblée de Corse en décembre 2007, d'un cadre normatif spécifique pour l'enseignement du second de-

gré dans l'Académie. «Nous avons une académie avec un caractère spécifique en terme démographique, géographique, économique, social et culturel. Cette spécificité est en train d'être quantifiée et cristallisée par nos services pour faire une évaluation de la dotation de notre académie», a précisé la conseillère exécutive. Une demande de la reconnaissance de ces spécificités avec pour corollaire l'octroi de moyens et ressources supplémentaires devrait être faite auprès du ministère dans les semaines à venir.

Les deux membres du conseil exécutif ont poursuivi leur visite de rentrée sur le chantier du futur collège du Stiletto, dans le secteur est d'Ajaccio. Dans le cadre de la compétence de la CTC en matière de patrimoine scolaire dans l'île, ils ont pu constater, aux côtés du recteur, l'avancée des travaux de ce collège qui, une fois sorti de terre, devrait accueillir quelques 800 élèves. ■ **Manon PERELLI**



PAUL-MARIE ROMANI

Nouveaux défis pour l'université

Serein et déterminé, le président de l'Université de Corse revient sur les projets marquants de cette rentrée 2016. Nouvelles infrastructures, rayonnement à l'international, partenariats socio-économiques et promotion de l'entrepreneuriat, Paul-Marie Romani place plus que jamais au centre de ses priorités la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

*Propos recueillis par
Pierre-Louis MARCHINI*

Comment s'est déroulée cette nouvelle rentrée universitaire?

Dans d'excellentes conditions. En l'espace de deux semaines, nos composantes de formation ont accueilli à tour de rôle les étudiants. En termes d'effectifs, si nous nous référons aux chiffres enregistrés l'an passé à la même période, nous devrions atteindre, voire même dépasser, le nombre total de 4 600 inscriptions, synonyme de légère progression. J'ajoute que nous avons reconduit l'opération «Allegria», initiée en 2015, qui nous a permis de fêter à nouveau la rentrée tous ensemble autour d'un riche programme d'animations.

Quelles sont les nouveautés sur le plan pédagogique?

Pour cette rentrée, la carte de formation n'a pas l'objet de refonte particulière. Cela sera le cas à la rentrée de septembre 2018. Nous sommes d'ailleurs actuellement en pleine phase d'évaluation afin de préparer les demandes d'accréditations qui seront présentées, dans les mois qui viennent, au ministère. Des nouveautés sont tout de même à noter, parmi lesquelles la création

du DU «Manager Entrepreneur» qui, à l'instar du renouvellement du DU «Journalisme, Médias et Corsophonie», témoigne de notre volonté renforcée de répondre toujours plus efficacement aux besoins du territoire.

Lors de ces derniers mois, l'Université de Corse a investi de nouveaux locaux et repensé l'organisation de ses différents campus. Sur le plan infrastructurel, peut-on dire que l'établissement a enfin les moyens de ses ambitions?

Disons plutôt que nous sommes parvenus à atteindre la norme nationale. Cela n'a pas été une mince affaire. À titre d'exemple, il aura fallu pas moins de deux décennies d'attente avant de voir sortir de terre le bâtiment Jean-Toussaint Desanti qui abrite donc la nouvelle bibliothèque universitaire tout comme la présidence et des services de l'administration générale. L'Université de Corse dispose aujourd'hui d'un patrimoine bâti considérable de 50 000 m². Nous avons à présent des projets d'extension et de rénovation thermique pour l'IUT et la faculté des sciences, avec également la création d'une salle d'examen spécifique à la première année de médecine. Nous allons également poursuivre la réhabilitation de nos locaux historiques comme a pu en bénéficier la faculté de lettres. Nos plateformes technologiques Stella Mare et Myrte/Paglia Orba doivent quant à elles maintenir leur dynamique d'évolution. Enfin, le nouveau bâtiment de notre unité mixte de recherche LISA sera livré prochainement. Tous ces chantiers sont essentiels au développement de notre université.

Dans cette volonté de développement, vous avez également renforcé vos relations avec la ville de Corte et le Crous de Corse. Comment ces partenariats s'articulent-ils?

La ville de Corte est de plus en plus attentive aux besoins de la communauté universitaire. Nous travaillons en étroite collaboration sur plusieurs projets et thématiques. Nos deux institutions sont désormais liées par une convention-cadre de partenariat avec l'objectif notamment de favoriser l'intégration patrimoniale de l'université ainsi que les actions communes dans le domaine de la culture, de l'économie et de l'environnement. Nous prévoyons, à ce titre, parmi d'autres initiatives, de déployer une mobilité électrique entre nos différents campus et bâtiments. Nous entretenons également des relations constructives avec le Crous de Corse à travers une coopération quotidienne visant à offrir à nos étudiants un cadre de vie et d'épanouissement privilégié.

L'insertion professionnelle des étudiants est au cœur de la stratégie de l'Université de Corse. Quel lien entretient-elle avec le tissu socio-économique insulaire?

Depuis la loi LRU de 2007, l'insertion professionnelle est devenue la troisième mission des universités. Il s'agit d'un enjeu sociétal et économique majeur, au même titre que l'enseignement et la recherche, dont nous avons très rapidement pris la mesure, en développant en conséquence nos dispositifs et parcours de formation; je pense notamment au renforcement des études professionnalisantes et de l'alternance. Cela s'est traduit également par la création d'outils performants comme la Fondazione di l'Università qui, en 2009, a été le premier grand pas vers la mise en place d'une véritable interface avec l'écosystème entrepreneurial. Aujourd'hui, ce lien entre notre établissement et l'économie est permanent. Il prendra bientôt une nouvelle dimension à travers la création d'un GIP de formation tout au long de la vie qui intégrera par ailleurs le CFA Universitaire et sera entièrement au service de

la compétitivité des entreprises, en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, la CCI et les Organismes paritaires collecteurs agréés.

De plus en plus l'esprit d'entreprise apparaît comme une notion qui fait sens chez les étudiants. Quels sont les dispositifs mis en œuvre par l'Université de Corse pour les accompagner dans leurs projets?

Avec la migration de la présidence de l'université vers le nouveau bâtiment Jean-Toussaint Desanti, nous avons souhaité faire du Palazzu Naziunale un haut lieu de l'innovation en y installant notamment un Fab Lab. Il en existe deux en Corse et seulement 500 dans le monde. C'est dire si nous sommes en pointe. Le Palazzu est également doté d'un espace de coworking et abrite le Pôle Pépite (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), labellisé par le ministère. Notre université en assure le portage avec ses partenaires et l'ambition de développer largement la culture entrepreneuriale auprès de l'ensemble des étudiants insulaires engagés dans des études supérieures. Tous ces outils ont vu le jour sous l'impulsion de notre fondation qui a par ailleurs mis en place différents dispositifs, dont le parcours Custrui et la bourse Improving, permettant de renforcer le lien entre la jeunesse qualifiée et les chefs d'entreprises corses; y compris ceux de la diaspora.

Quelle est aujourd'hui la lisibilité internationale de l'Université de Corse?

Bien qu'elle soit la plus petite de France, l'Université de Corse ne manque pas d'étonner le monde, popularisée bien sûr par l'aura de son père fondateur, mais aussi par les coopérations qu'elle a su initier avec plus de 100 universités. Nous avons ainsi mis en place, en 2010, le Réseau d'excellence des territoires insulaires qui fédère aujourd'hui pas moins de 26 universités: des Baléares à la Réunion, en passant par Cuba ou encore Okinawa. Dans ce cadre, nous allons par ailleurs proposer 2 formations de master, en partenariat avec les Universités de Sassari et de Cagliari. Notre université est également membre-fondateur de l'Association de recherche et de coopération «Euro-Méditerranée» au côté de 3 autres établissements français, les universités de Nice Sophia Antipolis et Sud Toulon Var, renforcée dès 2008 avec Gênes et Turin. Parmi d'autres réalisations, nous venons tout juste de signer une convention avec l'Université Autrichienne d'Innsbruck qui se traduira notamment par la création du DU «Construction Bois – Bâtiments bio-sourcé».

Quels sont les futurs grands chantiers?

Ils sont nombreux. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une concurrence nationale et internationale. À titre indicatif, 73% des néo-bacheliers corses choisissent d'effectuer leurs études supérieures au sein de notre établissement, ce qui signifie que pour évoluer nous ne pouvons compter que sur un apport extérieur avec des publics continentaux ou étrangers; ils sont, pour l'heure, au nombre de 400 étudiants. Nous travaillons au quotidien au renforcement de notre attractivité pour ne pas être hors-jeu face à l'avancée des grandes universités à l'image de celle de Marseille dotée de 80 000 étudiants. Parmi nos priorités figure, enfin, la refonte de nos licences accompagnée d'une lutte soutenue contre l'échec. Pour ce faire, nous miserons sur le principe de la spécialisation progressive et un approfondissement des connaissances chez les étudiants qui en ont besoin. Là encore, il est question d'un véritable défi que notre université se doit de relever. ■

« 73 % des néo-bacheliers corses choisissent d'effectuer leurs études supérieures au sein de notre établissement »

LINGUIMONDI

Étape à Cervioni avec l'Adecec

Photos Jacques Paoli



Lancées en 2011 à Bastia par la CTC, les journées Linguimondi sont organisées tous les ans à l'occasion de la Journée européenne des langues, le 26 septembre. L'édition 2016 se tiendra à Cervioni, en partenariat avec l'associu Adecec.

C'est au couvent Saint-François de Cervioni que la manifestation aura lieu, ces 26 et 27 septembre. Une forme nouvelle sera donnée à l'événement à ce jour conçu comme une fête ouverte au public, contribuant à défendre l'usage de la langue. Il sera cette année plutôt dirigé vers les exigences politiques et techniques apparues primordiales au niveau de la politique linguistique régionale actuelle. Avec comme axes de réflexion, la formation des adultes et la création d'un office de la langue. La présentation officielle de ces journées s'est tenue le 16 septembre à la Villa Ker Maria à Bastia, où Saveriu Luciani, conseiller exécutif délégué à la langue corse, était entouré de Santu Mariani, pour le Conseil de la Langue, Pasquale Ottavi, chargé de mission auprès de la collectivité et des membres de l'Adecec. « Nous sommes dans un contexte de revendication. Ces journées doivent être l'occasion de nous mettre à niveau par rapport à la Catalogne et au Pays Basque qui seront présents à ces journées. La défense de notre langue est essentielle et notre volonté est d'avancer sur l'immersion. Linguimondi peut être un maillon de cette chaîne », a déclaré Saveriu Luciani s'attachant à souligner le partenariat avec l'Adecec, association repère en matière de sauvegarde et de promotion de la langue corse. Parmi les intervenants à ces journées, Alain Di Meglio, responsable du DU bilingue de journaliste, un représentant d'Aflokkat [conseil et formation], du CNFTP [formation], Francesca Graziani, Jean-Pierre Arrio, François Viangalli et José Colombani (CTC), ainsi que des conférenciers extérieurs, Fulup Jakez, directeur de l'office public de langue bretonne, Patxi Baztarrika, vice-ministre de la langue du gouvernement autonome basque et actuel président de NPLD, Mathieu Bergé, président de l'office de la langue basque, et Marta Xirinachs, sous-directrice des politiques linguistiques auprès de la Generalitat de Catalogne. ■ Jacques PAOLI

PhotosDR

CORSE-SARDAIGNE

Balagne et Barbagia, rencontre prometteuse

Rapprocher la région sarde de la Barbagia – Mandrolisai et le pays de Balagne et créer un lien entre leur groupes d'action local respectifs. Tels étaient les objectifs de la réunion qui s'est tenue le 15 septembre au local du Syndicat mixte du pays de Balagne.



Invitée par l'association des commerçants et artisans de l'île Rousse, la délégation sarde était représentée par le vice-président du conseil régional de Sardaigne, Eugenio Lai, la présidente du groupe d'action locale [Gal] de Barbagia Mandrolisai, Stefania Piras, et le maire de Seulo, Enrico Murgia. Elle s'est entretenue avec le président du Syndicat Mixte du pays de Balagne, Paul Lions, et le président du Gal de Balagne, Jean-Marie Seitè ainsi que des élus locaux et des représentants des offices de tourisme de la micro-région.

« Il s'agit d'une première rencontre, voir si l'on peut travailler ensemble, explique Jean-Marie Seitè. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a des choses communes dans les îles de Méditerranée. On a abordé les grands thèmes contenus dans le programme du Gal de Balagne, c'est-à-dire le développement économique par la mise en valeurs des savoirs-faire locaux comme par exemple les jardins partagés ou la construction de murs en pierre sèches ». Discours identique pour son homologue sarde Stefania Piras qui rajoute « Les deux régions ont beaucoup de points commun, mais aussi les mêmes points de faiblesses comme la désertion par les touristes de l'intérieur au profit des côtes. Cette collaboration entre nos deux îles nous permettrait d'échanger nos idées et ainsi contribuer au développement de nos deux régions. » Une rencontre qui s'inscrit aussi dans le droit-fil des échanges entamés entre la Collectivité territoriale de Corse et le Conseil régional de Sardaigne depuis janvier et qui se sont renforcés en avril dernier avec la création d'un conseil permanent corso-sarde. Une collaboration dont se félicite Eugenio Lai : « Après les premières collaborations initiées avec la CTC, il est important de continuer. Au niveau de l'agriculture, notamment, nous devons travailler ensemble pour actionner les leviers financiers et fiscaux pour développer nos échanges et ainsi permettre à nos régions d'être plus fortes dans ce secteur ».

D'autres réunions auront lieu entre les deux régions pour affiner leurs ententes et établir des programmes européens tel le programme Leader destiné justement à financer le développement des zones rurales et l'agriculture. ■ Pierre PASQUALINI



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 septembre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B.C.M.J.A

Siège : Pietrapola Les Bains, l'Uchjera, 20243 Isolaccio-di-Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros [divisé en 100 parts de 10 euros chacune] constitué d'apports en numéraire.

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Monsieur Christian HIGOA et Madame Brigitte LE MEUR demeurant à Isolaccio-di-Fiumorbo [20243] Pietrapola Les Bains.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte constitutif sous seing privé du 30.08.2016, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

PASCIALELLA INVESTISSEMENT
IMMOBILIER

Signe : P.I.I.

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, la construction, la promotion, la location meublée ou non de tous biens immobiliers, toute activité d'étude, de conseil, d'audit d'entreprise, d'assistance et la prestation de services.

Siège social : Chez Jean-Yves SIMONGIOVANNI - Lieu-dit Pirelli - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Co-gérants : - M. SIMONGIOVANNI Jean Yves, Lieu-dit Pirelli, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio ;

- Mlle SIMONGIOVANNI Marion, Lieu-dit Pirelli, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 03

COLOMBINA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Macina

Section A1286

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Septembre 2016 à Bastelicaccia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : COLOMBINA

Siège social : Lieu-dit Macina, Section A1286, 20129 Bastelicaccia

Objet social : L'acquisition, la vente, la construction, la rénovation, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, par voie de location meublée ou autrement, le cas échéant assorties de prestations de services annexes, notamment hôtelières ou para-hôtelières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Michel BORD demeurant Chemin de la Crête, 26700 La Garde Adhemar.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé établi à Ajaccio en date du 06/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SMP

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 97 Cours Napoléon, 20090 Ajaccio

Objet social : En France comme à l'étranger la société a pour objet :

- L'exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, salon de thé avec consommation de narguile, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter.

- L'organisation et l'animation de tous événements et manifestations en lien avec les domaines ci-avant décrits.

Durée : La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : Mille deux cents euros (1.200,00 €)

Gérance : Monsieur Jacques-Jean, François PAPINI demeurant Résidence Les Candillieri - Porticcio - 20133 Grosseto-Prugna.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me John GASNERIE-CESARI mandataire du Gérant.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL SOLTANI

Capital initial : 100 euros - **Capital min** :

100 euros - **Capital max** : 5000 euros

Siège : 2 av Pascal Paoli, 20000 Ajaccio

Objet : Restauration rapide avec vente à emporter.

Durée : 99 ans - **Gérant** : M. Soltani Mohamed, 6 av Kennedy, 20090 Ajaccio - RCS : Ajaccio.

N° 06

CORUNEDDU

Société Civile

Au capital de 2000 euros

Siège social : 15 Lotissement A Trinita

Route de Cala Rossa,

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Porto Vecchio du 5 septembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : CORUNEDDU

Siège social : 15 Lotissement A Trinita, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : La prise de participations par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société qu'elles qu'en soient la forme et l'objet ; La gestion et l'aliénation desdites participations ; Toutes activités immobilières non réglementées ; Toutes activités financières et administratives sous forme de holding financier.

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : M. Jean-Louis Christian BARRAQUE, demeurant 15 Lotissement A Trinita, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

La Gérance,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 01/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

BERNARD VINCENT

Siège social : 64 Quartier Ceccia, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros,

Gérance : M. Ludovic, Jean, Guy BERNARD, demeurant Villa Marjorie, Lieu-dit La Costa - 20169 Bonifacio,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI MAMOUR

Siège social : Villa Mamour, N°435, Rte Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet social : Achat, vente, construction, gestion, transaction et location immobilière

Durée de la Société : 99 années

Capital social : 1.000 Euros,

Gérance : M. Vancheri Pierre-Jean, demeurant Villa Mamour, N°435, Rte Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

N° 09



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegrini.albert@wanadoo.fr

VOLTOJO

Société Civile

DE CONSTRUCTION-VENTE

Au capital de 5000 euros

Siège social : Port de Plaisance de Toga,

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 16/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction-Vente

Dénomination sociale : VOLTOJO

Siège social : Port de Plaisance de Toga, 20200 BASTIA

Objet social : L'Achat d'un terrain à bâtir afin de le lotir et de vendre les lots.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Jacques PATAACCHINI, né le 14/08/1953 à BASTIA, demeurant Résidence le Colomba - Bâtiment B - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 16 septembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : KYRNOVA RENT

FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE SOCIAL : 10 rue Luce de Casabianca, Palais de la Mer, 20200 BASTIA (Haute-Corse)

OBJET : Toutes activités de conciergerie, de gestion locative et de transaction immobilière ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA ;

GERANTS : Madame Marie GABORIAUD, née le 7 février 1984 à Cognac, de nationalité française, demeurant Résidence Campo Meta, bâtiment B, 20600 Furiani, nommée pour une durée indéterminée ; Monsieur Jean Pierre ROGER Né le 13 juin 1960 à BLOIS [41 - Loir & Cher], demeurant à BRANDO [20222], Pian di Fora, Erbalunga, nommé pour une durée indéterminée.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DÉNOMINATION SOCIALE :

STEPSOL SAS

OBJET SOCIAL : L'étude de conception, la réalisation, la modélisation, le dimensionnement, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance de systèmes de production et de stockage d'énergies renouvelables

SIÈGE SOCIAL : Chez Didier PIERRAT, Hameau de Marina, 20217 CANARI

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros

PRÉSIDENT : M. Didier PIERRAT, demeurant au 9 ter rue Paul Féval, 75018 PARIS

IMMATRICULATION : RCS de Bastia
Pour avis, le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/08/2016, il a été constitué une Société - **Dénomination sociale** : **GMC CONSEILS** - **Siège social** : 13 Rue Felicien Marchi, 20100 Sartène - **Forme** : SAS - **Capital** : 150 Euros - **Objet social** : Activité de conseil - **Président** : Monsieur Joseph GIAMMATTEI demeurant : 13 Rue Felicien Marchi, 20100 Sartène, élu pour une durée indéterminée. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 13

AVIS

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **Elea Capital** : 200 euros **Siège** : 246 lot Bevinco 20620 Biguglia **Objet** : Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers. **Durée** : 99 ans **Gérants** : M. Drezen Tanguy et Mme Drezen Kristina, 246 lot Bevinco, 20620 Biguglia. **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS** : Bastia.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI "L'ONDINA"**

Siège : Les Collines - 85, Allée des Anémones - 20620 Biguglia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets

Durée : 99 années

Capital : 1.400 Euros

Gérance : Monsieur Grégory MOUREY demeurant Les Collines - 85, Allée des Anémones - 20620 Biguglia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio en date du 14/09/2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JILL**

Siège Social : Mezzavia Centre, Mezzavia, 20090 Ajaccio

Objet : L'activité de restauration traditionnelle, café, crêperie, la vente sur place ou à emporter de sandwiches, pizzas, glaces, crêpes, viennoiserie et de boissons (groupe 1 à 3 - Bar et restaurant) et de tout autre produit comestible rentrant dans le cadre de la restauration rapide. L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus. La livraison, directement ou indirectement par l'intermédiaire de son personnel ou de prestataires de services tiers, de tout produit se rattachant à l'objet social. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 7500 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

Président : Jérôme Victor PICCIN, demeurant San Biaggiotto, Route d'Alata, Ajaccio [Corse].

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **D INVEST**

Forme : Société Civile

Capital social : 1000 euros

Siège social : Chez Monsieur DOUTTEZ Jacky, Route de la Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par voie de location ou autrement de tout terrain, immeuble ou fraction d'immeuble dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport en nature d'échange ou toute autre opération.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 1 000 euros.

Gérance : M. DOUTTEZ Jacky, Route de la Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza, est désigné en qualité de premier gérant pour une durée illimitée

Cession de parts sociales soumise à agrément

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS - Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION SOCIALE :

LUCAS "LE SALAD'BAR"

OBJET SOCIAL : Tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, Service en Salle, livraison à domicile, la vente de boissons (hors boissons alcoolisées) conformément à la législation en vigueur et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE LA LIBÉRATION - 20600 BASTIA

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 500 € divisé en 50 actions de 10 €

PRÉSIDENT : Madame ABRINO épouse GUERRINI Audrey, demeurant Résidence FIOR DI MENTA - BATIMENT D - 20290 BORGIO

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

N° 18

G 2 A

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-09-2016 fait à Quercio, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION : **G 2 A**

SIÈGE SOCIAL : QUERCIOLO - 20213 SORBO OCAGNANO

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré

GERANCE : Mr GIAMARCHI Alain né le 13-07-1981 à Bastia [2B] demeurant, Quercio - 20213 Sorbo Ocagnano pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/08/2016, il a été constitué une SASU dénommée :

K RENOV

Siège social : 58 lot marine de solaro, 20240 SOLARO

Capital : 100 €

Objet : Platerie-Peinture

Président : M. QUESLATI Khelifa 58 lot marine de solaro, 20240 SOLARO

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables. Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel aux capital qu'elles représentent.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/09/2016, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **A STELLA**,

SIÈGE : Quartier Volpajo, Maison Marcelli, 20600 FURIANI,

OBJET : Acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement, de biens et droits mobiliers, corporels, incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains, biens et droits immobiliers dont elle a la propriété par apport, achat ou construction et à titre exceptionnel vente des biens et droits dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile,

DURÉE : 99 ans,

CAPITAL : 2000 euros numéraire,

GÉRANT : Frédéric AUDIBERT demeurant résidence Flore et Sens, quartier Montesoro, bât. A, 20600 BASTIA,

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

MODIFICATION
GERANT

N° 21



Albert PELLEGR

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.albert@wanadoo.fr

Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées

AJB

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

2, Rue Chanoine Colombani

20200 Bastia

811 544 550 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19/09/2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Anne-Marie, Française, Micheline ROGNONI de ses fonctions de gérant à compter du 19/09/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 22



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2016, les associés de la société "SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS MADICA" dont le siège social est à BASTIA [20000] Immeuble TDF avenue Paul Giacobbi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA et identifiée au SIREN sous le numéro 388 876 351 ont pris acte du décès de leur co-gérant Monsieur Stéphane Jean-Louis DAVAIC sans qu'il y ait lieu à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Maître Sophie MAMELLI.

N° 23

MAUD

S.A.R.L. au Capital de 7.800 €uros
Siège social : Résidence Saint Anne
Bât C - Erbajolo - 20600 Bastia
R.C.S. Bastia 490 521 564

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Ingrid KRAMER (épouse RONCAGLIA), demeurant 18, Lotissement "A Sabina", Valrose, 20290 Borgo, pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Noël RONCAGLIA sont maintenues.

Pour avis,
la Gérance.

N° 24

CHANGEMENT GERANT

LES DELICES DU MARCHÉ, SARL au capital de 4000 euros, Les Terrasses du Parc, Lieu-dit Pernicaggio, Bâtiment B2 20167 Sarrola carcopino. RCS Ajaccio 793198144. A compter A.G.E du 13-09-2016 : **Démission gérant** : GOULLIT Abid. **Nomination nouveau gérant** : M'Hamed AL OUAHABY, rue Paul Giacobbi - BT N3, les salines 2, 20090 Ajaccio. Formulés au RCS de Ajaccio.

N° 25

**SARL LES VILLAS
VERROUST**

RCS de Bastia n° 803 798 305
Siège social : 15 Bd Paoli
20200 Bastia

Suite à la démission du gérant Mme Christine Mariani demeurant Lotissement la Maraninca - 20290 Lucciana, le 09/09/2016, il a été décidé par assemblée générale des associés du même jour, de la nomination de Monsieur Jean-Philippe MARIANI domicilié 15 Bd Paoli - 20000 Bastia en qualité de gérant à compter du 09/09/2016 pour une durée indéterminée.

Pour avis,
le Gérant.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 26



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

ONDELLA CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle
de Tragone - Lot Ascosa
20620 Biguglia
En cours de transfert
RCS Bastia 800 896 698

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] Biguglia - Zone Industrielle de Tragone - Lot Ascosa à [20620] Biguglia - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 27

CAPOROSI B

EURL au capital de 5000 €
Siège social : Rce le Vanina
Bt C - 20200 Ville di Pietrabugno
502 034 093 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 19/09/16, la gérance de l'EURL CAPOROSSI B a décidé de transférer le siège social du Rce Le Vanina, BT C, 20200 Ville di Pietrabugno au 12 Avenue Emile Sari - 20200 Bastia à compter du 1er mai 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 28

Cap Service,

Eurl au capital de 100 euros
Siège : 65 rte de San Martino
20200 San Martino di Lota
807 860 903 RCS Bastia

Le 30/08/16, l'associé unique a décidé de transférer le siège à Immeuble le Belvédère, 1 rue des Eucalyptus, 20090 Ajaccio ; et de nommer gérant Jean-Michel Lega, 185 ch. des puits de boyer des Bernes, 83560 St-Julien, à la place de Charles Nicolli. Mention au rcs de Bastia et d'Ajaccio.



N° 29

**MAISONS PRESTIGE
ET TRADITION**

SARL au capital de 8.765,45 €
Siège : Mezzavia - 20167 Mezzavia
433 135 308 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 28/06/2016, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 04/07/2016 au Boulevard Louis Campi, Résidence Les Jardins de Boddicione, Bât E -RDC- 20090 AJACCIO. Mention au RCS Ajaccio.

N° 30

TRADITION ET PRESTIGE

Société en Nom Collectif
Au capital de 1.000 €
Siège : Col du Pruno - 20167 Alata
538 572 926 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 28/06/2016, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Maccine, Lotissement Les Asphodèles, chez M. et Mme MIGNUCCI, 20167 Alata. Mention au RCS Ajaccio.

N° 31

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SARL CLIMA2B SARL au capital de 5000,00 Euros - 43A Lotissement Saint Francois, 20620 Biguglia - 809 612 559 R.C.S. Bastia - **Sigle** : Clima2B - Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6 rue Saint Angelo, 20200 Bastia à compter du 01/07/2016. **Gérance** : Monsieur Benoit CASTANT, demeurant 6 rue saint Angelo, 20200 Bastia. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 32

MIP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 106.714.31 €
Siège social : 2 boulevard Madame Mère
B.P.813 - 20192 Ajaccio Cedex 4
323 838 094 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 septembre 2016 : Le capital a été réduit de cent six mille cinq cent trente-neuf virgule trente et un [106.539.31] euros pour être ramené à cent soixante-quinze [175] euros, par imputation en réserves. Aux termes de la même délibération, le capital a été ensuite augmenté d'une somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-cinq [499.825] euros pour être porté à cent cent mille [500.000] euros par prélèvement sur les réserves. L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cent six mille sept cent quatorze euros 31 cents [106.714.31 €], est divisé en sept cents [700] parts sociales de cent cinquante-deux euros 45 cents [152,45 €] l'une, numérotées de 1 à 700, intégralement libérées.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille [500.000] euros. Il est divisé en deux millions [2.000.000] parts sociales de zéro virgule vingt-cinq [0.25] euros l'une, numérotées de 1 à 2.000.000, réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 33

CEVIGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : 3, bd Roi Jérôme
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio 442 459 426

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 12 septembre 2016 a décidé et réalisé une **augmentation du capital social** de 1295,74 euros par apports en numéraire.

L'article « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à 7622 euros

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 8917,74 euros

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION CAC

N° 34

GD HOLDING

S.A.S. au capital de 339.193 Euros
Siège social : 26, Trova - Tuscia
20167 Alata
RCS Ajaccio 499 445 146

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23 avril 2014, il a été décidé de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Luc DESPLAT, domicilié 26 montée de l'Eglise à Caluire-Et-Cuire [69300]. RCS Ajaccio.

N° 35

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGO du 14 avril 2016, les associés de la société « **ISHOTEL** », SARL au capital de 76.000 € dont le siège est Ile de Cavallo, 20169 BONIFACIO [RCS Ajaccio 387 710 494], ont décidé de nommer : **En qualité de commissaire au compte** : * Monsieur Patrice MINETO, 36 Boulevard Tzaréwitch, Le Belvédère, 06000 Nice. Pour une durée de six exercices à compter rétroactivement de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En qualité de commissaire au compte suppléant : Monsieur Dominique DAVID, 27 Boulevard Delfino, 06300 Nice. Pour la même durée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.

Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

N° 36

MODIFICATIONS**FPV PIANICCIA**

S.A.S. au capital de 1.000 €
21, boulevard Paoli - 20200 Bastia
519 717 748 RCS Bastia

Suivant décisions en date du 1/6/2016, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL SA, 2, avenue Gambetta Tour Egho, CS 60055, 92066 PARIS LA DEFENSE 652 044 371 RCS NANTERRE, en remplacement de KPMG AUDIT NORD SAS.

N° 37

BALAGNE MATERIAUX

Société Anonyme
Au capital de 800.000.00 €
Siège social : Z.I Cantone
20260 Calvi-318 293 073 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2016, il résulte que : Monsieur Franck MEDINA a remplacé la SARL KONDUAK, au fonction de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Guy LEFEBVRE a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Franck MEDINA. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 38

ART ET PUB

S.A.S. au capital de 70.000 €uros
Siège social :
Zone Industrielle de Caldaniccia
Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 521 076 984

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 20/09/2016, La Société « KALLISTE REVISION COMPTABLE », siège : Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo 20600 BASTIA, RCS BASTIA 343 744 991, représentée par Mr Antoine VINCENTI, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Paul FLACH, né le 02 mai 1971 à BASTIA [2B], domicilié : Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo 20600 BASTIA, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, La Présidente.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39

GRENAT

S.A.R.L. au Capital de 8.000 €uros
Siège Social : 20 Lot. Les Hauts de Biguglia II - 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia : 329 023 907

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 09/09/2016, il a été décidé :

- de supprimer à compter de ce jour l'ancien objet social et de le remplacer par : "Etudes géologiques, géotechniques sous couvert de la CEBTP, et d'environnement et aux travaux qui en découlent : Mines et carrières, fondations, stabilité des terrains, étude de sols, études de matériaux (enrobé, béton...), minage, microminage, travaux d'accès difficile, travaux génie civil, forage, sondage, sans que cette énumération soit limitative".

- de transférer le siège social et l'établissement principal du : 20, Lotissement Les Hauts de Biguglia II, 20620 Biguglia au : **Lotissement de Querciolo, Strada U Pinu, numéro 49, 20243 Prunelli-di-Fiumorbu [Commune de Prunelli-di-Fiumorbu]**, à compter de ce jour.

- de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouveaux co-gérants, M. Dominique, Ange, Padoue MICHELI, demeurant à Strada U Pinu numéro 49, Lotissement Querciolo, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbu et M. Christian, Camille, Noël DULAU, demeurant à Isolaccio Di Fiumorbu, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbu suite à la démission de Mme Bernadette VERNET.

Et modifier en conséquence les articles 2, 4 et 7 des statuts.

Pour avis,
la Gérance.

N° 40

APMR

SARL au capital de 10000 €
Siège social : Maggina Tre Altare,
20219 Vivario
514 492 750 RCS de Bastia

L'AGE du 20/02/2016 a décidé :
- d'étendre l'objet social de la société à : Fabrication, pose, négoce de parquets et revêtements de sols - de nommer en qualité de co-gérant à compter de ce jour, M. Jean-Marie DUCOS demeurant, 7 rue des Frères Noger, 93160 NOISY-LE-GRAND. Modification au RCS de Bastia.

N° 41

SAS FOLELLI

SASU au capital de 37.000 €
Siège social : Résidence les Arcades
20217 Saint-Florent
508 309 374 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique du 24/08/16, il a été :

- pris acte de la démission de la société, New Breeze GmbH de ses fonctions de président.
- décidé de nommer en qualité de président, la société Ralos New Energy GmbH, société de droit allemand, 11 Römerhof, 78727 Oberndorf, HRB741526 RCS de Stuttgart.

N° 42

TERRA CORSA

E.A.R.L. transformée en S.C.E.A.
Au capital de 42.100 €uros
Siège social : Marina II,
Chez Mr Simon Andréani
20110 Propriano
R.C.S. Ajaccio 480 489 681

Par AGE du 01/09/2016, il a été décidé à compter de ce jour, la transformation de la société en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, de poursuivre le mandat de gérant de Mr Simon, Félix, Jean-Marie ANDREANI. La dénomination, l'objet, le siège social, la durée, le capital et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 43

RAPALE SAS

S.A.S. au capital de 37.000 €
21, boulevard Paoli - 20200 Bastia
502 967 185 RCS Bastia

Suivant décisions en date du 13/5/2016, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL SA, 2 avenue Gambetta, Tour Egho, CS 60055, 92066 Paris La Defense Cedex, 652 044 371 RCS NANTERRE, en remplacement de KPMG AUDIT NORD SAS.

Suivant décisions en date du 22/8/2016, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Monsieur Christian CHIARI, 6, Cardo Village, 20200 Bastia, en remplacement de Monsieur Benoit GALLAND.

N° 44

SAS ISULA TECH

Au capital de 10.000 euros
Siège : 30T cours Paoli, 20250 Corte
RCS Bastia 518 522 073

Au terme d'une délibération en date du 6 août 2016 et en vertu de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration a décidé :

- De nommer Monsieur Michel Vernet-Cristiani, demeurant U Palazzu, 20270 Campi, en qualité de président par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ayant pour but de nommer un nouveau président. Le président par intérim agira dans le cadre des statuts et aura tous pouvoirs pour réaliser tous les actes et formalités liés à sa nomination et sa mission.

N° 45

SAS AGHIONE

SASU au capital de 37.000 €
Siège social : Résidence les Arcades
20217 Saint-Florent
507 755 437 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique du 24/08/16, il a été :

- Pris acte de la démission de la société New Breeze GmbH de ses fonctions de président.
- Décidé de nommer en qualité de président, la société Ralos New Energy GmbH, société de droit allemand, 11 Römerhof, 78727 Oberndorf, HRB741526 RCS de Stuttgart.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 46

LA FABRIQUE

SARL Unipersonnelle
Au capital de 1000,00 Euros
17 Rue de la Porta, 20000 Ajaccio
538672338 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 02/09/2016 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Mademoiselle MURIEL CARTA, 3 RUE MAJOR LAMBROSCHINI, 4 EME ETAGE GAUCHE, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Mademoiselle MURIEL CARTA. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 47

AVIS

Par Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2013, les associés de la SARL PUB 2A [Siren 534 478 623], au capital de 1.000 euros et dont le siège social est sis Immeuble les mouettes - 20137 PORTO-VECCHIO, ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société avec effet du 30 Septembre 2013.

Madame Deborah DELETOILLE demeurant à Pinarello - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO a été désignée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à Pinarello - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Pour avis,

N° 48

SCI SANTA

SCI au capital de 130000,00 Euros
Résidence Pietra Marina
Bat C, Route du Fort,
20200 Ville di Pietrabugno
514448745 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 30/08/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Madame ISABELLE MALLINJOD, RESIDENCE PIETRA MARINA, BAT C, ROUTE DU FORT, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 49

SAS CORSICAGRUMI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6000 euros
Siège social : Saint Antoine
20240 Ghisonaccia
809 514 250 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 24 août 2016 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 août 2016 et sa mise en liquidation.

L'associé unique exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 50

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 septembre 2016, le Tribunal constate l'impécuniosité de la procédure ; prononce la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association Thalassa Immersion prise en la personne de son représentant légal ayant son siège social Immeuble Napoléon - Bât.C - c/. MELLOR 20200 Ville-di-Pietrabugno

Forme : Association THALASSA IMMERSION
Date de cessation des paiements : 10 février 2014

Pour extrait : le Greffier.

N° 51

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 septembre 2016, le Tribunal constate l'impécuniosité de la procédure et clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association Les Ecuries De La Chenaie prise en la personne de son Président Mme Capanaccia Claudine ayant son siège social Route de la Gare 20290 Borgo

Forme : Association Les Ecuries De La Chenaie prise en la personne de son Président Mme Capanaccia Claudine
Activité : Ponney Club
Date de cessation des paiements : 11 mai 2015

Pour extrait : le Greffier.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE LUCCIANA**

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et ses installations annexes présentée par la société
« Béton et Agrégats » (BETAG)

Installation classée pour la protection de l'environnement

2ème parution :

EMPLACEMENT : Lieu-dit « Chiusone - 20290 Lucciana

NATURE DE L'INSTALLATION : Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et ses installations annexes [rubriques n° 2510-1, 2515-1-a, 2517-1, 2521-1, 2518-b, 4718-2, et 4801-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement]

PERIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ETRE CONSULTE [arrêté préfectoral n° 730-2016 en date du 25 août 2016] :

* Du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Lucciana

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairies de Lucciana, Borgo, Vescovato et Venzolasca.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia, en date du 24 avril 2016].

Monsieur **Don Jean ROMANACCE**, commissaire enquêteur titulaire, recevra les observations du public en mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

* Lundi 19 septembre 2016, de 9 h 00 à 12h00 ;

* mardi 27 septembre 2016, de 9 h 00 à 12h00 ;

* mercredi 5 octobre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 19 octobre 2016, de 9 h 00 à 12h00.

Monsieur **Frédéric MORETTI** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront être adressées par écrit à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Juridique et Coordination - 8 Boulevard Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 Bastia cedex 09 ou par voie électronique [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr] avant la fin du délai de consultation du public.

Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre la décision, à l'issue de la consultation, qui sera soit une autorisation assortie du respect de prescription, soit un refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE A L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES
RADIOÉLECTRIQUES DE PROTECTION
CONTRE LES OBSTACLES ET LES PERTURBATIONS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES
CONCERNANT LA BASE AÉRIENNE 126
DE VENTISERI-SOLENZARA**

PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES :

Communes de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri

**PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES :**

Communes de Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri
[projet poursuivi par le ministère de la défense]

2ème Parution,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 722-2016 du 19 août 2016] :

Pendant 16 jours consécutifs, **du lundi 19 septembre 2016 au mardi 4 octobre 2016** inclus, se déroulera, sur le territoire des communes de PRUNELLI DI FIUM'ORBUI, SERRA DI FIUM'ORBUI, SOLARO et VENTISERI, une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant la base aérienne de Solenzara (commune de Ventiseri).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairies de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **William PUCCIO**, désigné par décision du Président du Tribunal Administratif du 19 juillet 2016, recevra le public aux mairies des communes sus-désignées, selon les modalités suivantes :

Prunelli di Fium'Orbu : le matin, les lundis 19 et 26 septembre 2016 ;

Serra di Fium'Orbu : l'après-midi, les lundis 19 et 26 septembre 2016 ;

Ventiseri : le matin, les vendredis 23 et jeudi 29 septembre 2016 ;

Solaro : l'après-midi, les vendredis 23 et jeudi 29 septembre 2016.

Monsieur **Antony HOTTIER** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur le projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri et Solaro, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

COMMUNE DE TAGLIO-ISOLACCIO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur :**

Commune de TAGLIO-ISOLACCIO
Mairie annexe - Route de la Mer
20230 TAGLIO-ISOLACCIO
Tél. 04.95.36.83.22
mairie.taglio.isolaccio@wanadoo.fr

2 - Objet du marché : Aménagement, mise en sécurité et accessibilité d'espaces publics sur les hameaux de TAGLIO et ISOLACCIO

2ème tranche : Place de l'Ormeau à ISOLACCIO

3 - Caractéristiques principales

Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

- Traitement localisé des eaux pluviales avec caniveau-grille, regards et réseau d'évacuation en PVC Ø 250 mm # 40 ml.
- Reprofilage et préparation générale des surfaces à traiter # 290 m²
- Rehaussement pour mise aux normes et sécurisation des murets garde-corps existants en pierres du pays maçonnées à deux parements # 5 m³.
- Réalisation d'escaliers en béton avec finition en pierres du pays sciées # 15 m²
- Réalisation d'emmarchements en pierres du pays # 10 m²
- Réalisation de dallages en pierres du pays appareillées en opus incertum # 50 m²
- Reprises et finitions de sols en arène granitique avec apports éventuels # 240 m²
- Installation de mains courantes et de rampes métalliques de protection # 60 ml.
- Sujétions diverses connexes.

4 - Conditions de participation : Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5 - Durée du marché ou délais d'exécution

- 1 mois minimum
- 4 mois maximum

6 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix de l'offre : 60 %
- Délais d'exécution : 40 %

7 - Procédure : Procédure Adaptée**8 - Conditions de délai :**

Date limite de réception des offres : 20/10/2016 avant midi

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/09/2016

10 - Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier :

BUREAU 20 - Villa Carbuccia - Lupino
20200 BASTIA

Tél : 04.95.33.40.50 - Fax : 04.95.33.19.46

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Maire,
Marie Thérèse MARIOTTI.

Cabinet de Me Gertrude PIERATTI

Avocat

8, boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
ROND-POINT MORO GIAFFERI

LE JEUDI 20 OCTOBRE 2016 A 11 HEURES

Sur la Commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBO- Haute-Corse- Lieudit MIGLIACCIARO : Une parcelle de terre, figurant au cadastre à la Section E N° 1502, d'une superficie totale de 1200 m² et la maison d'habitation y édifée, comprenant une cuisine, salle à manger-salon, 4 chambres, 2 salles d'eau, 2 WC, cuisine-séjour, dégagement.

Formant le lot 25 du Lotissement Communal de MIGLIACCIARO.

EN UN SEUL LOT

SUR LA MISE A PRIX DE : 204.000 EUROS

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA - Palais de Justice - Rond-Point DE MORO GIAFFERI - 20200 BASTIA, où il peut être consulté ou au cabinet de Me Gertrude PIERATTI - 8, boulevard Paoli - 20200 BASTIA.

ICN : Annonce légale
PROCHAINE PARUTION - 30/09/2016 - N°6633

N° 56

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE
EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE :
OCCHIATANA**

Prises en rivières de Lamare et de Colombaja

1ère Parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP CALVI/ARS/SE n° 2016-17 en date du 5 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Occhiatana, avec établissement des périmètres de protection des ressources sus visées.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie d'Occhiatana pendant 31 jours, du **mardi 4 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres. M. **Anthony HOTTIER**, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

*** Mairie d'Occhiatana [20226]**

- Mardi 4 octobre 2016 : de 9h à 12h

- Mardi 18 octobre 2016 : de 9h à 12h

- Jeudi 3 novembre 2016 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, en mairie d'Occhiatana et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM de la Haute Corse - 8, Bld Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CALVI, le 6 septembre 2016,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Calvi, Jérôme Seguy.

N° 57

La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Avocats

Diamant III - 2 Avenue De Paris - 20000 Ajaccio

**ENCHERES PUBLIQUES
VENTE SUR REITERATION D'ENCHERES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
Au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,
Au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

JEUDI 20 OCTOBRE 2016 - 8 HEURES 30

Visite des lieux sur place par le Ministère de Maître Sébastien ARMANI [Tel.04.95.10.96.00], le Jeudi 29 septembre 2016 de 10 heures à 12 heures.

Département de la Corse du Sud, Commune de VICO, au village, la parcelle cadastrée G 505 (3a 57), 8 place de l'Eglise, et les constructions y édifiées.

Soit une villa sur 2 niveaux - Au rez-de-chaussée, un appartement T3 d'environ 100 m² [loué à titre d'habitation] - A l'étage, un appartement T4 d'environ 100 m².

Mise à prix : 38.500,00 Euros

[Enchère précédemment atteinte : 270.000 Euros]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et aux procès verbaux dressés par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,

le 12 septembre 2016,

Pour Extrait.

ICN : Annonce légale TEL 04 95 32 04 40

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 58

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Giudicelli Maxime

"Crocodile Bar" Marine de Solaro

20240 Solaro

Activité : Restauration [auto-entrepreneur]

Non inscrit au RCS Bastia

Siren 533 106 787

Date de cessation des paiements :

13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 59

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Idabat [Sarl]

40, Allée Rouge - ZI de Puretone

20290 Borgo

Activité : Travaux de maçonnerie

RCS Bastia B 800 133 613, 2014 B 55

Date de cessation des paiements :

13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 60

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

H.M.Y. Construction [Sarl]

Astima N° 4

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment - Rénovation

RCS Bastia B 798 672 473, 2013 B 550

Date de cessation des paiements :

13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 61

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

A Palomba [Sarl]

"Casa Nostra"

3 Lot Saint-François

Revinco Plaine

20290 Borgo

Activité : Brasserie - Débit de boissons 4ème catégorie

RCS Bastia B 523 454 098, 2010 B 314

Date de cessation des paiements :

13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 62

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

SCI Le Neflier [Sc]

Porcellone

Lieu-dit Migliacciario

20243 Prunelli di Fiumorbu

Activité : Locations meublées

RCS Bastia D 430 172 353, 2000 D 55

Date de cessation des paiements :

13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 63

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Domus Tua Construction [Sarl]

Résidence Mare Turchino II

Ldt Guardiola

Chez Mme Caterina Mucio

20220 Monticello

Activité : Construction et vente de villas...

RCS Bastia B 749 963 559, 2012 B 104

Date de cessation des paiements :

06/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 64

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

La Terrasse [sarl] - Lieu-dit Peru - 20239 Murato
Activité : Restauration et dégustation de charcuterie - ferme auberge

RCS Bastia B 532 933 595, 2011 B 287

Juge Commissaire :

Mr Ange Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 65

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Terelli Joseph
"Le Pic Nic" Résidence L'Aniella 2 - 20260 Calvi

Activité : Point Chaud - Dépôt de Pain - Epicerie

RCS Bastia A 514 375 492, 2011 A 254

Juge Commissaire :

Mr Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 66

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Corse Domotic [Sarl]
26 A - Lotissement Saint-François - 20620 Biguglia

Activité : Travaux de domotique . . .

RCS Bastia B 789 065 513, 2012 B 446

Juge Commissaire :

Mr Ange Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 67

Par jugement en date du 13/09/2016, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Arrondeau Sylvain Albert Roger - "Multielec" Lot N° 12
Quartier Tozza Alta - 20240 Travo

Activité : Electricité du bâtiment

RM N° 449 266 600 [270.03.2B]

Juge Commissaire :

Mr Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 68

Par jugement en date du 13/09/2016, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Société d'Exploitation de la Boulangerie Galletti [Sarl]
Boulevard Wilson - 20260 Calvi

Activité : Boulangerie pâtisserie confiserie

RCS Bastia B 350 717 864, 2005 B 178

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 69

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Mr Morganti Bernard Pierre - "LMV JET7" Imm. Vittori
Rue Santa Maddalena - Lupino - 20600 Bastia

Activité : Vente de chaussures (auto-entrepreneur)

Non inscrit au RCS Bastia

Siren 522 882 448 [Radié]

Date de cessation des paiements : 13/03/2015

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 13/09/2016, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Lereec Matthieu Christian Patrice
"LE REGAL'TOI" Immeuble Tavera

Rue du Centre - 20217 Saint-Florent

Activité : Restaurant [gr]

RCS Bastia A 517 714 887, 2010 A 42 [Radié]

Date de cessation des paiements : 13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Eurl J.Bat [Sarl]
Velone-Orneto - Village - 20230 Velone-Orneto

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia B 802 966 804, 2014 B 370

Date de cessation des paiements : 13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Salon de Coiffure Chexa [Sarl]

Résidence le Relais
Avenue Paul Doumer
20220 L'Ile Rousse

Activité : Salon de coiffure

RCS Bastia B 431 534 957, 2005 B 181

Date de cessation des paiements : 13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Santini Simoni Marie-Françoise - "Chez Tony"
Aria Marina - Rn 198 - 20221 Santa Maria Poggio

Activité : Restaurant [gr]

RCS Bastia A 392 697 439, 93 A 387 [Radié]

Date de cessation des paiements : 13/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 74

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Ghjulina [SARL] - 6, rue Luce de Casabianca
"La Voute" - 20200 Bastia

Activité : Restauration traditionnelle

RCS Bastia B 803 987 825, 2014 B 463

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 75

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Marzouga Mohammed - "Lm Peintures Et Decorations"
Résidence Pierre - Lieu Dit Pietra Rossa

20600 Bastia

Activité : Travaux de peinture intérieure et extérieure

RM N° 529 908 063 [62.11.2B]

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 76

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sarl Absolumode [Sarl]
Centre Commercial Marocchini

Ld Chiapatella - 20213 Folelli

Activité : Prêt à porter - Chaussures et accessoires

RCS Bastia B 441 687 571, 2002 B 99

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 77

Par jugement en date du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sechi Octave - Rés. l'Ogliastru - Pavillon n° 4
20260 Calvi

Activité : Pose de plaque de plâtre - Faux plafond - Isolation

RM N° 408 155 208 [184.07.2B]

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**, Greffiers Associés.

DERNIERES MINUTES

N° 78



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à Saint Florent, en date des 30 août et 9 septembre 2016, enregistré SIE Bastia, le 13 septembre 2016, bordereau 2016/598, case n°1, La Société 5 K, Société à responsabilité limitée, capital 3000,00 €, siège Biguglia [20620], Complexe Paul Tamburini, Lieu-dit Chioso Novo, RCS Bastia 491 913 828.

A cédé a :

La Société SUPERMOTO CORSICA, société par actions simplifiée au capital 1000,00 €, siège Biguglia [20620], Complexe Tamburini, RCS Bastia 820 561 173.

Un fonds de commerce de Circuit automobile de formation exploité à Biguglia [20620] Lieudit Chioso Novo connu sous le nom commercial "Henri Muzio", et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Bastia, sous le numéro 491 913 828.

Propriété et jouissance : au jour de la signature.

Moyennant le prix principal de 60.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.



N° 79

Extinction de contrat de location-gérance

Aux termes d'un acte sous seings-privés en date à BASTIA du 12 septembre 2016, enregistré au SIE Pôle Enregistrement de Bastia le 15 septembre 2016 Bord.2016/601 case 3, il a été constaté que par suite de la cession, par Madame Huguette CASANOVA épouse PANTALACCI, née le 28 août 1943 à BASTIA [20], demeurant Terra Corsa Bât 3 [20200] VILLE DE PIETRABUGNO, RCS BASTIA 326 195 666, du fonds de commerce de "Restaurant" sis à BASTIA [20200] quai sud du Vieux Port, connu sous l'enseigne "Chez Huguette" au profit de la Société RESTAURANT LE VIEUX PORT CHEZ HUGUETTE, Société par Actions Simplifiée au capital social de 7622,45 euros ayant son siège à BASTIA [20200] Immeuble Pouillon, Le Vieux Port, RCS BASTIA 397 937 749 Le contrat de location-gérance consenti par acte SSP du 2 mai 2002, enregistré à la recette divisionnaire des impôts de BASTIA le 21 mai 2002 F°42 Bord 183/4, portant sur ledit fonds s'est éteint à effet du jour du transfert de propriété, soit du 12 septembre 2016, par la réunion dans la même personne - le cessionnaire - des qualités de propriétaire et de locataire, opérant une confusion de droit, conformément aux dispositions de l'article 1300 du Code Civil.

Pour avis.

N° 80



Maître Sophie GOMILA

Avocat au Barreau de NICE

17 rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Tél : 04.93.80.18.12

Fax : 04.93.92.34.26

ADDENDUM A L'AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CORSICA DEAL

Lors de l'avis initial de constitution AL n° 18 du 16/09/2016 - n° 6631, il était mentionné que la SAS CORSICA DEAL avait été constituée par acte SSP à Ajaccio [2A] en date du 13 Septembre 2016 alors qu'elle a été constituée par acte SSP à Ajaccio [2A] en date du 15 septembre 2016.

Pour avis.

N° 81

FPV VALLERONE

SAS au capital de 1.000 €

21, boulevard Paoli - 20200 Bastia

811 482 223 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions en date du 13/6/2016, l'assemblée générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 82

RECTIFICATIF

Dans notre journal du 03/06/2016 au 09/06/2016 - N° 6616 concernant la société SCI FILLACIER - Il y a lieu de rajouter : **Gérant :** Mr FILLACIER Jean-Louis demeurant 111 U Pinu - 20290 Lucciana, en remplacement de Mme Yvette Fillacier et de Mr Guy Fillacier démissionnaires.

N° 83

AVIS

Constitution de l'Eurl: C.A.P.S. Siège: Res. Mare et Vista, Ld Strutta Route de Patrimonio 20217 St-Florent. Capital: 100euros. Objet: mécanique automobile. Gérant: Charles Nicoli, 65 rte de San Martino 20200 San Martino Di Lota. Durée: 99 ans au rcs de Bastia.

N° 84

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Conformément à l'article de 23 du décret n°86-465 du 14 Mars 1986

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2016 La société SARL "LA BOULE BLANCHE" au capital de 8396,04 EUR, siège social : Lieu-dit Campiciccoli - Route d'Arca - 20137 Porto-Vecchio et numéro de siret 429 805 328 Code APE 956 A, a donné en location gérance, un fonds de commerce de restauration traditionnelle à M. BENKORTBI Mohamed, demeurant Résidence Ortibarzo, 20137 Porto-Vecchio, la location gérance prendra effet à compter du 01/04/2016 pour une durée de 23 mois non renouvelable.

N° 85

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 9 septembre 2016, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SYNERGIE DEVELOPPEMENT,

SIEGE SOCIAL : 24 rue St Joseph, Résidence Le Clos St Antoine, BASTIA [Corse]

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

L'aide à l'élaboration de projet immobilier sur le plan administratif, fiscal et financier et plus généralement toute prestation de conseil liée à la promotion immobilière.

L'ordonnancement, le pilotage, la coordination, mission complète, l'activité de consultant dans le BTP, et plus particulièrement dans la promotion immobilière.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 300 euros

GERANCE :

- Monsieur RICHARD BERNARDINI, demeurant 23 Lot. Pianone di Borgu, BORGU [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 86

MODIFICATIONS

FPV CAPIROSSI

S.A.S. au capital de 1.000 €

21, boulevard Paoli, 20200 Bastia

520 598 525 RCS Bastia

Suivant décisions en date du 31/5/2016, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL SA, 2, avenue Gambetta Tour Egho, CS 60055, 92066 PARIS LA DEFENSE 652 044 371 RCS NANTERRE, en remplacement de KPMG AUDIT NORD SAS.

N° 87

GASOLINE GRAPHIC

SARL au capital de 7.640 €

Siège : Chemin de Tintorajo,

Corsitacce, 20600 Furiani

437511991 RCS de Bastia

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de l'assemblée. Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

N° 88

SOCOTRI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Résidence le Davince

Strada Nova, 20240 Ghisonaccia

339 488 132 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/08/2016, il résulte que : Madame Carine COSTANTINI demeurant chemin des Asphodèles, 20240 GHISONACCIA a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Roger AUBERT, démissionnaire. Madame Sabrina LE MARTIN demeurant casetta-bianca, rte de palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de Madame Carine COSTANTINI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.



Restaurant le A

6 Place De L' Hotel De Ville
20200 Bastia
Tel. 04.95. 55.16.76

N° 89

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue le 16/09/2016 dans INFORMATEUR CORSE NOUVELLE (ICN), concernant la société LOTI2A, **il y avait lieu de lire :**

Siège social : Lieu dit Stiletto La rocade Ajaccio 20167 MEZZAVIA".

Au lieu de : " Siège social Lieu dit Stiletto La rocade 20167 MEZZAVIA".



N° 90

DEPANN'HEURE PLOMBIER

SASU - Capital : 5.000 €

Siège social :

40 cours Lucien Bonaparte

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 812 073 179

Le président a décidé de transférer le siège social du 40 cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio à **résidence la Roccade, bât C, Av Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio** à compter du 01 octobre 2016 et de modifier l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

64,25 M€ en faveur de l'aménagement et de l'équipement du territoire, dans le cadre du protocole de financement signé le 16 septembre par Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse et Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des dépôts

Les chiffres de la semaine

477 mètres de linéaire total dont une section creusée sur 419 m pour le tunnel de Vighjaneddu, sur la RT 40 (ex RN 196) dont le percement a été achevé le 21 septembre, en présence de Jean-Félix Acquaviva, Conseiller exécutif chargé des infrastructures routières.

Les chiffres de la semaine

963 € par habitant : montant de la mise moyenne en Corse (hors activités des casinos) en 2014 selon l'Observatoire des jeux. Contre une moyenne nationale de 494€. Et on dira que la Corse ne rapporte rien à l'Etat...

Les chiffres de la semaine

INTERREG MARITTIMO Tout baigne?

Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des Transports et Marie-Antoinette Maupertuis, conseillère exécutive en charge des affaires européennes, ont reçu le 21 septembre les partenaires institutionnels du programme Interreg Marittimo qui associe Corse, Paca, Sardaigne, Ligurie et Toscane. D'ores et déjà, 4 projets de financement déposés ont été approuvés lors du premier appel à projets portant sur la période 2014-2020. En premier lieu, celui de créer un Groupement européen de coopération territoriale de transport dédié à la mise en œuvre d'une continuité territoriale inter-îles, auquel le fonds européen Feder alloue plus de 1,99 M€ dont 415 000€ pour la Corse et 328 931€ pour la Sardaigne. Nectemus, qui vise à informer les voyageurs en temps réel, via des applications web et mobiles, et optimiser les trajets et temps de parcours notamment pour une meilleure desserte des territoires insulaires de la zone de coopération, reçoit 743 000€. Circumvectio, destiné à rationaliser et développer le trafic marchandises entre les ports de la zone Interreg, avec un focus pour les îles, s'est vu allouer 676 250€. Plus de 1,85 M€ va au projet Sedriport, pour des études et actions conjointes pour le désensablement portuaire. L'Office des Transports a souhaité, lors de cette réunion consacrée au lancement des projets mentionnés, engager sans attendre une réflexion sur les prochains appels à projets qui seront lancés dès octobre 2016 pour la période 2017/2018. ■

Sources : Ansa Sardegna, La Nuova Sardegna, Sardinia Post..

IL FALLAIT LE DIRE



PhotosDR

« Petit, mes parents bercèrent mes jeunes années avec Astérix et Obélix. Mes ancêtres étaient culturellement gaulois. Et j'en suis heureux »

a twitté le 20 septembre **Gérald Darmanin**, coordinateur de la campagne de Nicolas Sarkozy. Qui s'est attiré une grêle de tweet sarcastiques. Cet entêtement à vouloir justifier le « vos ancêtres sont les Gaulois » lâché la veille par son candidat laisse à penser qu'il a beaucoup lu Oui-Oui, aussi...



Photo Tim Leoncini

« Cette année, les Français se sont passé le mot et sont majoritairement partis en Corse »

affirme un communiqué du moteur de recherche de voyage **Illigo.com**. Belle unanimité! S'ils pouvaient également se passer le mot pour cesser de faire du Corsica-bashing dès lors que BFM leur donne le top départ, ce serait parfait.

HAUT

Avec 83 % de rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état écologique et 93% d'eaux souterraines en bon état quantitatif, la qualité du patrimoine aquatique corse a été jugée « exemplaire » dans le dernier rapport sur la qualité des eaux de Corse, présenté le 21 septembre à Corte par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse lors de la réunion du comité de bassin de Corse.

BAS

Suite aux fortes intempéries du 16 au 18 septembre, le pont qui mène aux lotissements Confina 1 et Les Hauts de la Confina, à l'entrée d'Ajaccio s'est effondré en son milieu, rendant la chaussée impraticable. Et nécessitant des travaux de confortement ainsi que la mise en place de routes secondaires pour rétablir l'accès au quartier.

FRAGILE

Simon Renucci, ancien président de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien et ses vice-présidents Etienne Ferrandi et Pascal Miniconi, condamnés le 20 septembre à 3 000 € d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Bastia, pour avoir reconduit, sans respecter la procédure d'attribution, un marché public pour l'aménagement de la décharge Saint-Antoine. Le tribunal a estimé que si les règles des marchés publics n'avaient pas été respectées, qu'il n'y avait pas eu à proprement parler corruption ou enrichissement personnel.

PATRIMOINE

Les rencontres notariales à l'heure du « z'arrêté Miot »



M^e Vannina Mamelli est notaire à Saint-Florent. Présidente de la Chambre départementale des notaires de la Haute-Corse, elle organise les Rencontres notariales ce 29 septembre à la mairie de Bastia. Elle et ses confrères y proposeront consultations et conseils gratuits.

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Pourquoi ces Rencontres notariales?

Cette année, à nouveau, les Rencontres notariales sont organisées par les chambres départementales des notaires. Le seul objectif est d'aller encore et toujours à la rencontre du public pour donner des conseils gratuits et anonymes sur divers thèmes. Bien que le notaire, en sa qualité d'officier public, le fasse tous les jours dans son étude, cela permet à certaines personnes d'oser consulter un notaire alors qu'elles ne le feraient pas en temps normal. L'année dernière, cette manifestation a connu un grand succès et nous espérons encore une fois apporter des réponses aux personnes qui viendront.

Ces rencontres risquent d'être cette année encore placées sous le signe de l'abrogation de l'arrêté Miot, pourtant disparu en 1998. En janvier 2018, à l'entrée dans le droit commun, 30 ans se seront écoulés. La Corse aurait eu le temps de se préparer...

Bien évidemment, la préoccupation d'un grand nombre des personnes qui vont nous solliciter sera encore une fois « la fin de l'arrêté Miot ». Même si au quotidien, depuis de nombreuses années, nous sensibilisons nos clients pour préparer cette échéance, ils sont de plus en plus demandeurs sur ce sujet. À plusieurs reprises, par voie de presse ou de radio, les notaires corses ont encouragé la population pour la remise en ordre de leur patrimoine en se servant d'outils qui ont été spécialement créés pour cela. Je pense bien évidemment au Groupe-ment d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (Girtec). Ce sont aussi les notaires corses qui sont à l'initiative du retour progressif à la normale en matière de fiscalité alors que le gouvernement de l'époque avait prévu un retour brutal.



Rencontres notariales : le 29 septembre, de 18h à 21h dans la salle des mariages de la mairie de Bastia. L'entrée est libre. Girtec : 28 cours Grandval, 20000 AJACCIO. Tél. 04 95 10 10 00

HEURS ET MALHEURS DU «Z'ARRÊTÉ MIOT»!

Ha! «Les z'arrêtés Miot»! Plus de 30 ans qu'on parle de leur suppression, et qu'on ne sait toujours pas qu'il n'y en a qu'un. De 1801 et 1802, André-François Miot, nommé administrateur général de la Corse par le Premier Consul Bonaparte, a signé, 138 arrêtés et règlements de nature et portée très différentes. Tous ont été abrogés. Sauf un. Celui du 21 Prairial An IX (10 juin 1801) consacré principalement aux droits d'enregistrement et de succession. Aucune notion de handicap dû à l'insularité, aucune volonté d'exonération de droits de succession. Au contraire. Il s'agissait d'assurer, dans une île où régnait la confusion juridique et administrative, le recouvrement de l'impôt. Les Corses ayant en général de faibles ressources, Miot choisit de réduire de moitié le tarif des droits d'enregistrement. L'administration devait exiger le paiement des droits sur les biens immobiliers dès qu'elle avait «connaissance du décès de l'ex-proprétaire». Donc sans déclaration ni délai. Cet arrêté a permis à l'administration de recouvrer l'impôt. Jusqu'en 1949 où la contribution foncière servant de base à l'évaluation des biens et à l'établissement de la taxe est supprimée, entraînant un dérèglement complet du système. A cela s'ajoute, entre 1930 et 1982, une rénovation cadastrale mal conduite qui induit entre autres la création de nombreux BND. De plus, la méthode de calcul mise en place pour suppléer la contribution foncière est supprimée en 1960. S'ensuit une période assez confuse lors de laquelle, notamment, l'impôt augmente. Nombre de successions ne sont plus déclarées. En 1983, l'Etat nomme une «commission de l'indivision» [la commission Badinter] qui constate qu'il y a dans l'île 54% de bien indivis de plus qu'en Corrèze ou en Lozère. Dans cette même période la Cour de cassation, dans plusieurs arrêts, annule la méthode d'évaluation décidée après 1960 : l'arrêté Miot ayant force de loi, il ne peut être modifié que par une loi. Qui ne voit pas le jour. Situation bloquée : de fait il n'y a plus de droits de succession sur les biens immobiliers situés en Corse. Mais le 30 décembre 1998, la Loi de finances pour 1999, dans son article 21, fait entrer «l'évaluation des biens immobiliers situés en Corse dans le droit commun». L'arrêté Miot est abrogé! Le calcul sur la succession sur les biens immobiliers achetés à partir de 2002 s'établira sur leur valeur vénale. Pour les autres, l'exonération de fait est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012. Ensuite, ils seront pris dans la succession pour la moitié de leur valeur vénale (comme au temps de Miot) jusqu'au retour au droit commun prévu le 1^{er} janvier 2018. ■

LES QUATRE SCÉNARIOS DU RAPPORT DE CASALTA

Avec plus de 63 000 BND contre 1000 en moyenne par région en France, le rapport de Casalta qualifie la situation en Corse de «pathologique et anormale» Il propose quatre scénarios pour tenter d'y remédier. Le premier, le plus sécurisé, consisterait à obtenir le transfert de la compétence fiscale à la CTC dans le cadre d'une révision constitutionnelle et de l'inscription de la Corse dans la Constitution. Le deuxième, qui éviterait un passage devant le Conseil Constitutionnel, propose le transfert de la compétence fiscale à la CTC par le biais de l'article 72-2 de la Constitution qui stipule notamment que : «Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine.». Le troisième, qui n'impliquerait pas de révision constitutionnelle, fixe comme but de sécuriser le régime particulier des successions en l'incluant dans un projet de loi plus général de statut fiscal pour la Corse, qui reprendrait les mesures existantes dans la droite ligne du Padduc et des délibérations de l'Assemblée de Corse.

Le quatrième repose sur l'élaboration d'une loi prorogeant le régime actuel jusqu'au 31 décembre 2027 et maintenant l'exonération de 50 %, laissant au Girtéc le temps de normaliser la situation foncière et de reconstituer les titres de propriété. ■

Pourtant 63 000 BND* ont été recensés, auxquels s'ajoutent, sur 30% de la surface de l'île, des biens appartenant à des propriétaires décédés et «tombés» dans l'indivision, ou pire, l'abandon. Une situation engendrée – comme on le dit souvent – par l'arrêté Miot?

Les deux causes essentielles au désordre foncier en Corse sont l'absence de titres de propriétés et les faiblesses d'un cadastre qui n'est pas à jour. L'existence de BND est une situation consécutive aux problèmes qui se sont produits lors de la rénovation du registre public. Ce n'est pas une spécificité corse, même si le nombre est important. Nous retrouvons des BND dans plusieurs régions en France. Ce n'est pas l'arrêté Miot qui a favorisé l'indivision. Il faut plutôt chercher les causes dans la forte tradition orale qui a perduré sur plusieurs générations et également dans le désintérêt pour certains biens qui n'avaient que très peu de valeur.

Comment en sortir?

Pour pouvoir mettre fin à la situation du BND, il faudra connaître tous les propriétaires de chacun des BND formant la parcelle, afin de procéder à un partage de celle-ci en plusieurs parcelles après établissement d'un document par le géomètre. La difficulté majeure sera de régler les successions en cascades en partant de la personne qui apparaît comme propriétaire pour aboutir à ses ayants droits vivants. Le coût dépendra du nombre de successions à régler – que l'on peut estimer à environ 1 000 euros par succession pour des biens de très faible valeur – et de l'établissement du bornage par le géomètre expert dont le coût peut être supérieur à la valeur du bien.

Quelles sont les démarches permettant de créer des titres de propriété sur un bien pour lequel on ne possède plus d'actes?

Le Girtéc a été créé pour favoriser la reconstitution de titres de pro-

priété en Corse, en fournissant aux notaires tous les éléments (généalogie, matrice cadastrale, plan...) leur permettant d'établir leurs actes. Le notariat corse a créé plus de 3 000 titres de propriété depuis 1990.

Pourquoi une entrée dans le droit commun aussi anxiogène?

Les usagers ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer pour pouvoir, au décès de leurs parents, conserver leurs biens dans leur famille. Leurs grands-parents et parents ne l'ont pas fait pour le leur transmettre. De plus, cette entrée en vigueur nécessite le règlement de nombreuses successions en amont, entraînant des discussions familiales, ce qui est parfois difficile. En outre, lors de rendez-vous dans nos études, on se rend compte que nos clients imaginent que le règlement d'une succession aura un coût prohibitif. Il a certes un coût mais il est souvent en-deçà de ce à quoi ils s'attendaient. En effet, il faut rappeler que le retour au droit commun qui engendrera un paiement de droit de mutation ne s'appliquera que pour les décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2018. Même si les successions antérieures n'ont pas été réglées, elles resteront en principe sous le bénéfice des exonérations, sous certaines conditions [principalement acquisition avant 2002].

Le bâtonnier de Casalta a présenté un rapport à la CTC, et proposé 4 scénarios. La Chambre que vous représentez a-t-elle une préférence pour l'un d'entre eux?

Aujourd'hui le notariat corse travaille sur ce sujet et aucune position n'a été encore arrêtée.

Outre les problèmes relatifs «aux arrêtés Miot», quelles sont les questions qui reviennent le plus souvent lors des Rencontres notariales?

Le droit de la famille en général et plus particulièrement la transmission de son vivant. ■

CHAPELLE SAN MAMILIANU

Lieu de pèlerinage légendaire...

La Corse regorge de lieux de culte, certains rattachés à des références historiques ou religieuses, d'autres à des traditions ancestrales, d'autres encore à des légendes comme celle de la calcagnetta, spirituellement liée à la chapelle de San Mamilianu et ancrée dans la mémoire collective des villages du haut Murianincu; notamment à San Ghjuvanni di Moriani.



San Mamilianu, évêque de Palerme, aurait vécu au temps des invasions vandales, et serait mort un 15 septembre 460, après avoir fondé plusieurs monastères. Dont celui de l'île de Monte Cristo qui possédait de nombreux domaines en Corse. La chapelle, sur les hauteurs de San Ghjuvanni di Moriani, lui fait face. Le 15 septembre, les fidèles y affluaient de tous les villages alentours mais aussi de Tavagna et d'Orezza. « Pour rien au monde, précise Marcel Tristani, maire de la commune, les bergers de retour des transhumances, ne voulaient manquer la messe ». Ils avaient en effet la charge d'entretenir la chapelle qui leur servait d'abri en cas de mauvais temps. Non loin de là, l'arca où se trouvent les tibias et fémurs des géants disparus... c'est là que la légende commence ! Rapportée par Martinu Appinzapalu (*Raconti è fole di l'Isula persa*) *A fola di a Calcagnetta* évoque un temps où la région était peuplée de géants blonds, aux yeux clairs. Un jour, un berger qui faisait paître ses brebis près d'a Padulella, vit accoster trois navires puis débarquer d'étranges fourmis, grandes comme des cabris. Stupéfait, il courut à son village annoncer la nouvelle. Les villageois se rendirent sur la plage où les fourmis avaient disparu. Mais ils suivirent leurs traces jusqu'au ravin de Bucatoghju où elles se baignaient. Ils découvrirent alors qu'il s'agissait de naines gardées par des hommes à la peau très foncée. Un pacte fut scellé entre les deux peuples, autorisant les unions entre géants et naines... à l'except-

tion de leur reine, Bellafiora, qui ne devait pas se marier. Mais le fils du patriarche d'A Cùccula s'en éprit et l'enleva, ligotée sur son cheval. Au lieu-dit Malanotte, l'animal chuta dans un trou d'eau. Bellafiora se noya en lançant une malédiction. Une brume étrange s'étendit sur tout le Murianincu, et sur les hommes s'abattit un mal terrible qui commençait dans les talons, i calcagni, d'où le nom de calcagnetta. Les mourants se traînaient jusqu'à la fosse commune, l'arca, située sur la pointe dominant la vallée, à l'emplacement actuel de la chapelle. Quand d'autres malades arrivaient, ils poussaient les moribonds et prenaient leur place. Et ainsi de suite... Ainsi disparut la race des géants du Murianincu.

De nos jours, les pèlerins, chaque année plus nombreux à arpenter le chemin qui mène à San Mamilianu, sont motivés par la sortie du mois de septembre, entre amis, en famille, guidés par un besoin de partage. Une prière au saint dont une peinture orne l'autel. Un repas. Le bonheur sans prix de contempler l'île de Monte Cristo, au large du rivage que domine la chapelle. Un point de vue exceptionnel qui fait vite oublier le dénivelé des 20 minutes de marche qui s'imposent. Et la messe - célébrée par le père Richard, nouveau curé de Cervioni - a une autre résonance. En accord avec l'associu San Mamilianu qui chaque année organise le spuntinu, les pèlerins y voient un acte solidaire pour préserver l'édifice et pérenniser la tradition. ■

Jacques PAOLI

REPÈRES

Bâtie aux environs de 936, la chapelle San Mamilianu est située à 782 mètres d'altitude, sur le parcours d'un sentier botanique. La légende veut que le saint, contraint à l'exil par les Vandales, ait fui vers Carthage, puis gagné la Sardaigne et enfin Monte Cristo, dans l'archipel toscan où il aurait terrassé un dragon ailé et fait jaillir une source. Quant aux géants du Maurianincu... des travaux réalisés devant la chapelle ont mis au jour des fosses remplies d'ossements. Dont la mesure tendait à indiquer que les hommes ensevelis là mesuraient entre 1,72 et 1,78 m. Ce qui, pour cette époque, pouvait les faire passer pour des géants. ■ EM



EXPOSITION **Ah, les belles bacchantes!**

**Le cortège lascif de Bacchus
qui avait pris ses quartiers au
Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts
en juillet est sur le point
de lever le camp.**

**Il reste quelques jours pour découvrir
(ou revoir) Bacchanales modernes,
exposition consacrée au nu, à l'ivresse,
la danse et la représentation
de la femme dans
l'art français du XIX^e siècle.
Evoé !**



*L'Automne, Charles-Auguste Arnaud.
Coll. Jacques Sargos*

Tantôt danseuse ivre invitant à tous les plaisirs, tantôt furie hallucinée, la figure de la bacchante est omniprésente dans les productions artistiques du XIX^e siècle. Il est vrai qu'en cette époque, et peut-être plus encore durant le Second Empire, «Bacchus est roi». C'est en tout cas le constat de Crémieux, Halévy et Offenbach dans l'opéra-bouffe *Orphée aux Enfers* qui, comme tant d'autres œuvres du compositeur et de ses librettistes, tend un miroir plaisant – mais pas toujours complaisant – à la société d'alors. Vive Bacchus, donc.

Pour autant, le dieu «laisse plutôt aux membres de son cortège la tâche de diffuser les leçons de ses paradis artificiels» relève Sara Vitacca*, doctorante à l'Université Paris I et commissaire scientifique de l'exposition *Bacchanales modernes*. Et d'ajouter «Aucune figure du thiasme mythique ne semble pourtant faire l'objet d'un intérêt aussi vivant que la Bacchante. Le XIX^e siècle, s'appropriant la figure de la ménade transmise par l'Antiquité, et filtrée par la Renaissance et le XVIII^e siècle, en fait une 'muse' des temps nouveaux et articule autour d'elle une poétique moderne». Égérie des peintres et sculpteurs, elle fascine ou choque. Lorsqu'elle ne fait pas les deux à la fois, l'effrontée ! En 1834, l'exposition au Salon du groupe sculpté par James Pradier, *Satyre et bacchante*, a fait un petit scandale. La *Bacchante couchée* d'Auguste Clesinger exposée au Salon de 1848 enchante Théophile Gautier qui salue «un des plus beaux morceaux de la sculpture moderne» et vaut à son créateur d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur, mais s'attire les foudres du jury de l'Exposition universelle de 1851, qui la juge «pervertie, mise au service d'une sensualité de bas étage». Ce n'est pas tant la nudité qui est en cause que ce qu'elle véhicule. Ici, point de pudeur réelle ou feinte, d'œil chastement baissé, de geste vain mais méritoire pour tenter de dissimuler un brin d'anatomie. Point d'érotisme suggéré. Sur la toile, dans la

pierre ou le bronze, la bacchante aussi crue que nue affiche explicitement une sexualité active, volontiers débridée. À bien des égards, elle évoque pierreuse, lorettes, lionnes et autres courtisanes ou femmes réputées «de mauvaise vie» du XIX^e siècle, proche parente de la Nana de Zola, ouvrant la voie aux extravagantes demies-mondaines règneront sur la Belle Époque. Pour Sara Vitacca, «prise entre la nostalgie de son passé mythique et spirituel et sa métamorphose en 'femme fatale', danseuse débridée ou courtisane, la Bacchante permet donc d'illustrer la tension entre un art élevé – cherchant à renouer les liens avec l'héritage antique – et le succès parallèle d'une iconographie moins noble, largement diffusée dans l'imaginaire collectif, où le personnage mythique se dépoeitise et se confond avec les icônes émergentes de la modernité». Elle mène donc la danse, à tous les sens du terme, puisque de Berlioz à Debussy en passant par Offenbach et son *Galop infernal* désormais associé à jamais au french cancan, les fêtes bacchiques sont une source d'inspiration pour la musique et le ballet. Elle s'invite aussi dans la rue, sur les affiches, pour vanter notamment le vin... Mariani. Une parfaite gourmandine en somme ? Pas si simple. Via les arts décoratifs, elle est aussi admise dans les bonnes maisons, en tout bien tout honneur, offrant un motif gracieux pour les vases ou pendules de bronze. Et, au tournant du siècle, on assiste, notamment via la danse, à un retour vers une vision plus mythique et mystique. Et à l'aube du XX^e, la danseuse Isadora Duncan lui confère une autre dimension, celle d'une femme libre et puissante. Coproduite par le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux, l'exposition *Bacchanales modernes* réunit des œuvres issues des collections publiques nationales (musée du Louvre, musée d'Orsay, musée Rodin, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris-Petit Palais, Bibliothèque nationale de France. À visiter jusqu'au 3 octobre. ■ P. M-P

**In La métamorphose de la Bacchante dans l'art de la seconde moitié du XIX^e siècle: du mythe antique à la «ménade parisienne»*

AJACCIO**■ MARC BENSIMON**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ ANDA CIOBANU

Jusqu'au 29 septembre. Lazaret Ollandini.

☎ 04 95 10 85 15

Anda Ciobanu lie étroitement peinture et psychologie, organisant partout en Europe stages et colloques sur l'art thérapie. Elle présente ici natures mortes fleuries et portraits

■ LA MORT DE DANTON

Du 23 au 25 septembre, 19h. Bibliothèque patrimoniale.

☎ 04 95 50 40 80

Georg Büchner a imaginé Danton et ses proches, incarcérés, déchus, dépouillés des clichés héroïques et continuant à débattre. Dans cette mise en scène de François Orsoni, cinq acteurs interprètent tous les rôles de cette autopsie de la révolution.

■ VALÉRIE LEMERCIER

Le 27 septembre, 20h30. U Palatinu.

☎ 04 95 27 99 10 & palatinu.fr

La comédienne revient à ses premières amours avec ce cinquième one-woman-show. Coach fan de quinoa, mère de famille débordée, serveur de restau branché voisinant avec quelques personnages tels que l'aristo de La Renardière – et ses grosses salââdes.

■ NORMAN SUR SCÈNE

Le 1er octobre, 20h30. U Palatinu.

☎ 04 95 27 99 10 & palatinu.fr

Après avoir pratiqué le « web man show » en postant des vidéos filmées lui-même depuis sa chambre, Norman se lance sur scène pour son tout premier one-man show. Le public dira s'il fallait ou non qu'il s'en tienne à sa chambre. Jeune public

■ ORMA, A CUNFERENZA DI L'ACELLI

Le 28 septembre, 18h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80

Dans une immensité déserte, tous les oiseaux de l'Univers se donnent rendez-vous pour partir à la découverte d'Orma, leur roi, sous la conduite de la Huppe. Un conte musical en langue corse de Fanfan Griffi inspiré d'un poème soufi du XII^e siècle.

**BASTIA****■ BATTISTELLE**

Du 28 septembre au 28 octobre. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

L'exposition présente les gravures de l'illustratrice Marine Rivoal pour Battistelle, ouvrage-jeunesse consacré aux filastrocques de Ghjuvanteramu Rocchi et pour Cui Cui et Trois petits pois, parus aux éditions du Rouergue.

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels – entre Corse et Ligurie.

■ LES RAISINS D'ORNETO

Jusqu'au 28 septembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Xavier Dandoy de Casabianca, fondateur et directeur des éditions Eoliennes est aussi typographe, graphiste et peintre. Il présente une « série noire » d'œuvres réalisées sur papier.

■ ARTE MARE

Le 1^{er} octobre, 19h. Théâtre municipal.

☎ 04 95 58 85 50 & www.arte-mare.corsica

Lever de rideau pour Arte Mare qui cette année « prédit l'avenir » : 15h 30, vernissage de l'exposition « Serge Micheli is watching you ! » ; 16h30, débat « Quel avenir pour l'espèce humaine ? » ; 20h, projection de Rock'n roll of Corse ; 21h30, concert des Flying Padovani's.

**BONIFACIO****■ FOULES D'ICI ET D'AILLEURS**

Du 16 au 30 septembre. Salle du corps de garde.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Peintre voyageur, Jean-Paul Milleliri ne se déplace jamais sans un carnet de croquis, pour saisir les paysages comme les hommes, de Bonifacio au Yémen.

■ ISULATINE

Le 29 septembre, 21h30. Eglise St François. ☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Antoinette D'Angeli, Pascale Landolfini, Marilyne Pietruci et Elisabeth Volpei – constituent une formation vocale qui représente avec force la sensibilité du chant polyphonique et de la création musicale corses au féminin.

CALVI**■ L'ALBA**

Le 26 septembre, 21h30. Cathédrale St Jean-Baptiste. ☎ 04 95 65 92 91 & l-alba.com/

La tradition, oui, pourvu qu'elle ne soit pas figée. Les musiciens et chanteurs du groupe associent la polyphonie corse à des sonorités venues d'Inde, du Maghreb et du pourtour méditerranéen, nourrissant ainsi leur univers musical.

■ U FIATU MUNTESE

Le 29 septembre, 21h30. Cathédrale St Jean-Baptiste. ☎ 04 95 65 92 91 & www.ufiatumuntese.com/

La forte identité du groupe tient en grande partie de sa volonté de s'exprimer et d'exister en tant que groupe. Nul n'y occupe l'avant ou l'arrière de la scène. Naturellement, voix et instruments acoustiques forment un chœur unique.

CARBUCCHIA FESTIMONTI

Les 24 et 25 septembre. Sur divers sites.

☎ 06 28 59 84 68 & www.ulg.asso.fr

Le centre social et culturel U Liamu Gravunincu propose, dans les villages du Celavu Mezana, des animations, des ateliers, des activités et des randonnées thématiques autour de la nature et du patrimoine.

CORTE**■ LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ DON GHJUVANI

Le 27 septembre, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani. ☎ 04 95 30 43 65 & www.univ-corse.fr

On ignore si Don Juan a existé. Mais « les » Don Juan existent de toute éternité. Celui d'U teatrinu a fui Bastia et ses femmes pour la guerre, au loin. Il y revient 10 ans plus tard, retrouve amis et ennemis. Et rencontre une femme. Peut-être « la » femme ?

PATRIMONIO**■ HORS-JEU**

Jusqu'au 25 septembre.

Domaine Orenge de Gaffory

Au travers de photos, sculptures, peintures et installations, le choc de deux univers : le foot, sport populaire, et l'art, considéré à tort comme un domaine élitiste.

PIGNA**■ TEMPVS FVGIT**

Le 30 septembre, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Ce groupe polyphonique décline son répertoire autour des trois plans principaux sur lesquels opère la tradition du chant : la terre, le religieux, le spirituel.

PORTO-VECCHIO**■ RACONTE**

Jusqu'au 12 octobre. Bastion de France. ☎ 04 95 72 18 18

Œuvres de la collection du FRAC : Martine Aballéa, Jean-Laurent Albertini, Eleanor Antin, Mimosa Echard, Agnès Fornells, Alicia Framis, Fabrice Hyber, Bernard Joisten, Kaoru Katayama, Cristina Lucas, Joachim Mogarra, Jean-Paul Pancrazi, Franz West.

PRUNELLI-DI-FIUMORBU

Musique

■ CIGÙRI

Le 30 septembre, 21h. Salle Cardiccia. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

CiGÙRI est un projet musical et visuel porté par Alice Paradisi, à la croisée d'une musique, qu'elle qualifie de Dark Pop, et l'atmosphère des chants sacrés et profanes corses. Ce concert, gratuit, fait suite à une semaine de résidence-crédation à Anima.

**SAINT FLORENT****■ SUMENTE**

Le 26 septembre, 20H30. Cathédrale. ☎ 04 95 37 06 04 & associoculturalesumente.wifeo.com/

Le groupe est né à Lupinu aux débuts des années 2000, avec la création d'une association culturelle destinée à promouvoir la polyphonie, traditionnel et sacrée de Corse.

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation

EXPO MUSIQUE PHOTO THÉÂTRE CINÉMA LITTÉRATURE DANSE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC FESTIVAL

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevita,

12, Quai des Martyrs de la Libération,

20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Battì,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773 – ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez en Balagne,

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos ?

L'ICN recherche

des

correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

OFFRE SPÉCIALE

Chers lecteurs,

*Vous avez envie de faire plaisir à vos parents,
à vos amis, à des compatriotes,*

qu'ils soient sur notre Île ou «ailleurs»...

*C'est possible en profitant du **CADEAU** estival*

d'ICN Informateur Corse Nouvelle,

*qui **OFFRE** à vos proches*

un abonnement numérique gratuit

(par envoi du pdf par e-mail)

jusqu'à fin décembre 2016.

Il suffit de nous adresser le mail

de la ou des personnes

que vous souhaitez parrainer

*pour bénéficier **GRACIEUSEMENT***

*de cette offre **SANS CONDITION.***

Les informations doivent

nous être transmises sur la boîte :

journal@icn-presse.corsica



In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !
Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !



G



A

Projet régional de 200 logements pilotes

**jusqu'à
15 000 euros
d'aide**

www.aauc.corsica

Retrouvez toutes les informations auprès de votre
conseiller Espace Info Energie au :

04 95 72 13 25



Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel





VITO, fournisseur officiel du Tour de Corse

2016
TOUR DE CORSE
FIA WORLD RALLY CHAMPIONSHIP



L'essenza aghjustata per a Corsica
Le meilleur choix de carburant en Corse

ULTRA TEC
Advanced Fuel Technology